



# Voyage du BDS EFREI du 24/04/2025 au 27/04/2025

## Conditions Générales de Vente

### Préambule

Les présentes conditions générales déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de billets pour le voyage du BDS Efrei. L'acheteur s'engage, en achetant un billet, à respecter le règlement du Camping, celui du BDS Efrei ainsi que celui de EFREI.

### ARTICLE 1 : PRIX ET NOMBRE DE PLACES

- 1.1 Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises.
- 1.2 Les billets sont envoyés au mail renseigné sur le site de vente.
- 1.3 Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros uniquement par carte bleue.
- 1.4 Les billets d'entrée et de trajet demeurent la propriété de l'organisateur jusqu'à l'encaissement complet et définitif du montant par l'association.

### ARTICLE 2 : DISPONIBILITÉS

- 2.1 L'achat de billets s'effectue en temps réel. La réservation de billets n'est pas autorisée.
- 2.2 L'achat de billets pour autrui n'est pas autorisé.
- 2.3 Toute personne physique achetant un billet s'engage à être majeure le jour du départ au voyage du BDS. Une pièce d'identité sera demandée au départ du bus. BDS EFREI se réserve le droit d'interdire l'entrée en cas de retard, de dossier incomplet ou du non respect des procédures.
- 2.4 Le nombre total de billets mis en vente est de 170.



de ne pas accepter votre commande si les documents demandés ont été mal remplis ou partiellement remplis. L'association BDS EFREI contactera la personne en question pour la prévenir.

En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique et nous vous recommandons fortement de conserver un exemplaire digital, à présenter à l'entrée du campus le jour du départ .

## **ARTICLE 7 - VALIDATION**

Lorsque vous cliquez sur le bouton "Valider" à la fin du processus de commande, et que vous cochez la case "J'accepte les conditions générales de vente", vous déclarez accepter l'intégralité des Conditions Générales de Vente pleinement et sans réserve.

## **ARTICLE 8 : OBTENTION DES BILLETS**

8.1 Nos billets sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets sera contrôlée et enregistrée à l'entrée du campus à l'aide de lecteurs de code barre. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à l'entrée du campus. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. Utilisez exclusivement le circuit de vente officiel pour acheter votre billet. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie. Si le détenteur d'un billet est refoulé pour ces raisons lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté et le BDS EFREI se réserve le droit de lui refuser l'entrée.

8.2 BDS EFREI décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.

## **ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT, ANNULATION, UTILISATION**

9.1 Absence de droit de rétractation

9.2 Aucun remboursement de place ne pourra être effectué sauf cas exceptionnel. Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Merci de contacter par e-mail [evenement@bds-efrei.fr](mailto:evenement@bds-efrei.fr) pour toutes réclamations et renseignements. Aucun remboursement.

## **ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE, LITIGES**

10.1 Nullité et modification du contrat si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraîne pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

10.2 Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

10.3 Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

#### **ARTICLE 11 : TENUE ET COMPORTEMENT**

Les détenteurs de billet sont priés de bien vouloir conserver, tout au long du séjour, une tenue correcte. Ils s'abstiennent de manière générale, de porter atteinte par leur tenue ou leur comportement à la pudeur et aux bonnes mœurs. En outre, les détenteurs de billet s'obligent à ne pas troubler la tranquillité des autres étudiants en adoptant un comportement hostile, excessif ou ostentatoire. Ils s'engagent également à respecter les consignes données par les organisateurs et tout manquement à cela pourra être sanctionné d'un conseil de discipline. A ce titre, les détenteurs de billet doivent respecter les décors, les arbres, les arbustes, les pelouses et le matériel d'une manière générale, ne pas utiliser des postes de radio ou autres matériels et instruments sonores sauf sur autorisation préalable des organisateurs. Tout mauvais comportement sans intérêt manifeste pour la bonne tenue du voyage pourra donner lieu à un retrait du chèque de caution. Veuillez déposer les papiers ou détritrus dans les corbeilles et les cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet, ne pas se livrer à des opérations commerciales de quelque nature que ce soit.

Date et signature du Participant :

Précédé de la mention "Lu et Approuvé"